PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Association des Parents – École Van Meyel

Date : 16 septembre 2025
Heure : 19h10 – 21h00
Lieu : Salle des professeurs - École Van Meyel

Présences des membres de l'AP :

Manuela Conconi – Présidente
Véronique Pardon - Trésorière
Cécile Etevenot – Chargée de communication
Arnaud Parlante – Chargé de communication
Séverine Demotte – Secrétaire *(rédaction du PV)*

Présences des parents :

Pedro Dias
Marine Manzinello
Laura Van den Eynde
Alessandra Zullo
Catheline Zurni
Jérémy [*nom de famille non connu*]

Ouverture de la séance

La séance commence à **19h10**.

1. Préambule

Le but association des parents est de faire lien avec le directeur, la Commune et les parents, ainsi que de rendre plus familiale la vie à l'école.

L'AP va vous présenter ce qui a été fait l'année scolaire passée, ce qu'on voudrait faire cette année-ci et discuter de points ouverts, de propositions d'amélioration, etc.

2. Rapport financier et des activités – Année scolaire 2024-2025

L'AP a mené deux actions pour faire rentrer de l'argent à investir dans les activités de l'école et pour créer un lien entre les parents : un goûter de printemps (à la Métairie) et un barbecue lors de la fête de l'école.

C'est principalement le barbecue qui a permis davantage de rentrées financières. Pour les années suivantes, nous pensons à augmenter le prix des menus ou à diminuer les quantités – ces deux aspects n'ont pas changé depuis plusieurs années, or l'inflation a explosé. Pour info : en 2026, la fête de l'école aura lieu un vendredi soir (et non un samedi en journée comme cela s'est fait les années précédentes).

Le repas des parents n'a pas pu être organisé en 2025.

Les frais supportés par l'AP sont ceux liés aux courses, aux frais bancaires, aux journaux de classe fournis gratuitement aux élèves ainsi qu'aux œufs de Pâques offerts aux enfants.

Détail des comptes

- Goûter de printemps :
 - Recettes : + 391,00 € ;
 - Dépenses : - 150,00 € (courses) ;
 - Bénéfices : + 241,00 €.
- Œufs de Pâques :
 - Dépenses : - 106,26 €.
- Barbecue :
 - Recettes : + 1817,00 € ;
 - Dépenses : - 697,22 € (courses) ;
 - Bénéfices : + 1119,78 €.
- Journaux de classe :
 - Dépenses : - 1035,66 €.
- Remboursement Aurore Le Gal :
 - Dépenses : - 1210,00 €.
- Goûter offert dernier jour d'école :
 - Dépenses : - 139,00 €.

Bénéfices année scolaire 2024-2025 : 1360,78 €

Dépenses année scolaire 2024-2025 : 1280,92 €
(le remboursement de 1210,00 € à Aurore Le Gal n'est pas intégré au calcul puisqu'en attente de remboursement par la Commune – cf. point 5).

⇨ Nous avons donc très peu de marge entre les bénéfices et les dépenses.

Montant présent sur le compte : 1,345 €

⇨ Objectifs pour cette année scolaire :

- équilibrer le budget
- rendre le barbecue plus rentable
- mettre en place d'autres actions permettant de ramener davantage d'argent

L'AP ainsi que certains parents ont aidé l'équipe de l'école lors de la fête de Noël. C'est l'école qui est en charge de l'organisation mais si quelques personnes sont disponibles, c'est fort apprécié.

L'AP (occupée principalement par le barbecue) ainsi que certains parents ont également aidé lors de la fête de l'école.

L'AP a offert aux enfants et à leurs parents un petit goûter lors du dernier jeudi de fin année.

3. Préparation des projets – Année scolaire 2025-2026

3.1 Soirée Halloween – 17/10/25 (à la Métairie)

Il s'agira d'une soirée jeux parents/enfants (les parents peuvent jouer également). Attention : ce n'est pas une garderie.

Formule : achat boisson/petit snack puis accès aux jeux (passeport de jeux)

Tables prévues :

- jeux basiques
- corn hall / chamboule-tout
- table pour les plus grands (quizz,...)

But : organiser une activité extrascolaire pour les enfants et les parents, rencontrer des nouveaux parents, récolter des fonds pour renflouer la caisse de l'AP.

Communication : affiches + pub sur APSchool et Facebook via le directeur.

Il y aura besoin de parents par tranches de 30 min pour encadrer.

Horaire : probablement de 17h/18h – 20h/21h.

3.2 Souper des parents – samedi 07/02/26 (à la Métairie)

Il a dû être annulé l'année passée (la date ne convenait pas).

Rappel : il s'agit d'une soirée sans enfants, seuls les parents sont présents.

L'AP mène des réflexions pour proposer du babysitting fiable et à moindre coût (via les scouts, guides, etc.)

Il y a 2 ans : il y avait la possibilité de commander à emporter, pour soutenir l'AP même si on ne peut être présent.

Cette année, l'AP penche pour une soirée souper et karaoké.

3.3 Goûter de carnaval / printemps – 26/03/26 (à la Métairie)

Même formule que l'année passée : boissons et snacks vendus au profit de l'AP, petites animations style maquillage.

3.4 Brocante – week-end 22-23/11/25 (dans la salle de gymnastique)

Autorisation à demander à la commune pour pouvoir occuper la salle de gym.

Vente d'objets liés à l'enfance.

Service boissons/snacks vendus au profit de l'AP.

Préférence pour un dimanche (car les enfants ont souvent davantage d'activités le samedi).

3.5 Autres événements

- Fête de Noël : aide prévue de l'AP et de certains parents.
- Barbecue de la fête de l'école :
 - En 2025, elle avait lieu le même jour que le tournoi de foot communal (impossible de décaler, trop de contraintes).
 - En 2026, la fête de l'école aura lieu un vendredi en fin de journée – c'est un premier essai pour l'école (d'autres écoles de la commune l'ont déjà fait et ça avait visiblement bien fonctionné. A voir par rapport aux emplois et disponibilités des parents.)
 - Des points qui seront à discuter vu ce changement d'horaire :
 - Organisation globale du barbecue ?
 - Quel moment de lancement pour le feu ?
 - Le lien avec la fin des cours ?

4. Questions pédagogiques et organisationnelles

Questions des parents :

- pourquoi toutes les classes ne font pas de spectacle ?
- idem pour la fête de Noël, pourquoi toutes les classes ne participent pas ?

⇨ Ces deux questions sont à renvoyer au directeur.

5. Suivi du dossier Mme De Noore (ancienne directrice)

Le remboursement des frais d'avocats avancés par Aurore Le Gal a été effectué.

Un résumé de la situation est communiqué aux parents présents (voir PV's précédents pour plus d'infos).

La Commune, via le bourgmestre Mr Maingain, s'est engagée à rembourser les frais d'avocats à l'AP par le biais d'un subside exceptionnel. Cette promesse de remboursement a été confirmée lors du dernier Conseil de Participation. Les décomptes ont été transmis, l'AP est en attente du remboursement.

Montant attendu : **1210 €**

La commune a annoncé sa volonté de ne plus prendre en charge de futurs frais liés à cette affaire.

L'AP souhaite clarifier sa position dans ce dossier :

Conformément aux engagements pris par le bureau de l'AP (mandat 2020-2022) lors de son AG du 02/03/2021 de mener une action en justice à l'encontre de Mme De Noore, le bureau désigné deux ans après lors des élections suivantes (mandat 2022-2024) était tenu de reprendre le suivi du dossier avec toute la diligence qui s'imposait. Ce qui a été réalisé avec sérieux et ténacité.

Le bureau actuel de l'AP (mandat 2024-2026) ne peut donc plus être considéré comme lié à une quelconque obligation à poursuivre l'action en justice initiée plusieurs années auparavant. Par voie de conséquence, il en sera de même pour les bureaux suivants élus à l'avenir.

6. Étude surveillée / étude dirigée

Actuellement, l'étude est gratuite pour tous les enfants de P3 à P6 (ce n'est pas proposé aux P1 et P2 qui, légalement, n'ont pas le droit de recevoir de devoirs. Cela pourrait néanmoins être utile, surtout aux enfants en immersion qui sont susceptibles de devoir travailler en dehors des heures de cours également vu l'apprentissage d'une autre langue).

Cette étude surveillée mais non dirigée n'offre pas de vérification que l'enfant ait effectivement fait ses devoirs et n'induit pas de l'aider en cas de besoin – certaines personnes qui surveillent les études aident de leur propre chef les enfants mais ils ne sont pas tenus de le faire.

⇨ En attente de mettre en place une étude dirigée, proposition de demander que la personne surveillante vérifie au moins que les devoirs soient faits.

L'ancienne AP avait travaillé sur la possibilité de proposer une étude dirigée. Celle-ci, fournie via une association externe serait payante (abonnement). Un des freins soulevés par la commune et par l'école étant que les enfants en ayant le plus besoin n'y vont souvent pas, ils craignent une discrimination. Dans le cas d'une absence des enfants liée à des difficultés financières, une réflexion a lieu sur une possible prise en charge partielle par l'AP.

Des discussions sur la discrimination ont lieu en séance, mettant en parallèle les activités parascolaires proposées dans l'école pouvant elles aussi être considérées comme discriminantes.

7. Parascolaire et garderie

- Parascolaire :

L'AP est persuadée de l'importance de proposer des activités parascolaires multiples et variées, tant pour les enfants de maternelle que de primaire. C'est aussi un incitant pour les parents dans le choix d'une future école. Ceci est confirmé par les parents présents.

L'offre à Van Meyel gagnerait à être élargie. Actuellement, il n'y a par exemple pas de parascolaire proposé pour les maternelles. Or, le lundi, les enfants de maternelle (et de P1 et P2) n'ont pas la 29e heure et finissent donc plus tôt que les autres. L'AP va proposer qu'il y ait des activités accessibles aux maternelles à ce moment-là.

La salle de gymnastique, occupée presque tous les jours après les cours par l'Académie de danse (sauf le lundi), complique la mise en place du parascolaire. D'autres pistes, comme la salle de psychomotricité des maternelles ou occuper la salle de gymnastique uniquement le lundi, pourraient être envisagées.

Spécificité parascolaire en langues : vu la section d'immersion, proposer un parascolaire en néerlandais et/ou anglais serait un réel plus. Des pistes ont été pensées mais une association comme « Kids & Us » est par exemple trop chère. Il existe d'autres associations comme celles auxquelles font appel les écoles Parc Malou ou Vervloesem. A creuser.

Bonne nouvelle : les enfants peuvent désormais réintégrer la garderie de l'école après leur cours de danse à l'Académie.

- Garderie :

Comment rendre le temps de garderie « plus sympa » ? En mettant davantage de jeux à disposition des enfants ?

L'utilisation de téléphones par certains membres du personnel surveillant est également soulevée et sera discutée avec le directeur.

8. Vie scolaire et bien-être

Un parent soulève la répartition genrée de la cour (not. beaucoup de place est laissée pour le foot). Des réflexions ont déjà été menées par le passé. Elles pourraient être relancées.

Possibilité de formations qui seraient financées par l'AP (il y a des exemples dans d'autres écoles).

- Pistes à creuser et à renvoyer au directeur :
 - Une sensibilisation au harcèlement
 - Une formation sur les gestes de premiers secours de base (destinée aux 3e maternelle à la 6e primaire et aux professeurs).
 - La police propose des formations gratuites (sécurité routière, comment réagir face à des inconnus, etc.)

9. Conseil de participation – Renouvellement des membres

1 réunion / trimestre avec le P.O. (des représentant(e)s de la commune dont le bourgmestre), le directeur, des représentant(e)s du corps enseignant et du personnel auxiliaire de l'école, des membres de l'AP, des représentant(e)s des parents.

Dates des Conseils de participation :

- 02/12
- 20/01

- 31/03
- 16/06

Participer au Conseil de participation est l'occasion de porter la voix des parents.

Sont nommés représentant(e)s des parents au Conseil de participation :

- Pedro Dias
- Marine Manzinello
- Laura Van den Eynde
- Alessandra Zullo
- Catheline Zurni
- Jérémy [*nom de famille non connu*]

Quelques jours avant les conseils de participation, l'AP fera circuler un mail via APSchool pour récolter les questions de parents à renvoyer au P.O.

10. Divers

Le besoin d'une meilleure communication globale de la part de l'écoles est exprimé.

Il y a également un souhait de pouvoir être avertis de l'absence d'un professeur (une question spécifique concerne le cours de citoyenneté : y a-t-il un professeur ?).

La vidéo de présentation de l'école est toujours absente sur le site de la commune, contrairement à celle de la majorité des autres écoles communales. Cette absence peut porter préjudice à Van Meyel face à l'inscription de potentiels futurs élèves.

Clôture de la séance

La séance se termine à **21h00**.

Manuela Conconi - Présidente	**Séverine Demotte - Secrétaire**
	